



GUIDE D'UTILISATION DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

(version 2015)

DÉFINITION

Le contrat d'apprentissage est une exigence du programme de physiothérapie. C'est un document rédigé conjointement par le stagiaire et son moniteur et qui spécifie ce que le stagiaire doit apprendre (orientation, attentes), comment cet apprentissage sera fait (activités), dans quelles conditions (encadrement) et comment il sera évalué. Le contrat d'apprentissage doit être complété dans la première semaine de stage.

1. ORIENTATION DU STAGE

La précision de l'orientation du stage permet au moniteur clinique de confirmer la clientèle qui sera traitée au cours du stage et de préciser le mode de supervision.

Exemples de modes de supervision : 1:1 (1 étudiant pour 1 moniteur) ; 2:1 (2 étudiants pour 1 moniteur) ; 2:2 (2 étudiants pour 2 moniteurs)

2. IDENTIFICATION DES ATTENTES

2.1 Le moniteur précise les attentes particulières du milieu et les incidents mineurs et majeurs

Chaque milieu a ses propres attentes compte tenu de sa mission, ses programmes et ses clientèles. Pour faciliter l'intégration du stagiaire, il convient de préciser ces attentes particulières ainsi que les incidents mineurs et majeurs relatifs à la clientèle traitée.

Exemples des attentes particulières :

- le stagiaire doit avoir son propre sarrau et doit toujours le vêtir dans les unités de soins ;
- les résultats de l'évaluation d'un client doivent être remis au moniteur dans les 24 heures qui suivent la fin de l'évaluation et transcrits au dossier 24 heures après l'approbation du moniteur.

Exemples d'incidents mineurs :

- négliger le respect de l'intimité du client ;
- tenue vestimentaire ou apparence générale inadéquate.

Exemples d'incidents majeurs :

- oublier de remettre une contention à un patient ;
- omettre de relever les ridelles du lit (selon la condition du patient) ;
- omettre d'appliquer les freins du fauteuil roulant et de relever les appuie-pieds ;
- laisser sans surveillance un client à risque de chutes.

2.2 Le stagiaire précise les comportements visés en se référant aux évaluations des compétences des stages antérieurs

L'étudiant élabore ses comportements en regard des compétences à atteindre pour un physiothérapeute débutant en se servant entre autres des commentaires formulés dans ses stages antérieurs ou des particularités de la clientèle qui sera vue au cours de son stage. On demande à l'étudiant d'élaborer au minimum 3 comportements et de préciser la compétence en lien avec ceux-ci.

N.B. Si l'étudiant éprouve des difficultés ou si les attentes identifiées au début de stage sont non justifiées selon le rendement démontré durant la première partie du stage, il sera possible d'apporter des modifications au contrat. Les attentes énoncées en regard des compétences professionnelles devraient permettre à l'étudiant d'atteindre les exigences cibles du niveau de stage.

3. ACTIVITÉS DE STAGE

3.1 Identifier les activités obligatoires

Préciser les activités et tâches spécifiques du milieu auxquelles le stagiaire devra obligatoirement participer au cours du stage.

Exemples d'activités :

- assister à chaque semaine aux présentations de cas du service de physiothérapie ;
- assister aux réunions interdisciplinaires en gériatrie.

Exemples de tâches :

- effectuer au minimum 3 évaluations de clients hémiparétiques.

3.2 Identifier les activités libres

Préciser les activités auxquelles le stagiaire pourrait participer au cours du stage et dans quelles conditions. L'étudiant indique deux choix.

Exemples d'activités :

- assister à une chirurgie si l'horaire le permet et si le stagiaire n'éprouve pas de difficultés à démontrer le rendement attendu pour son niveau de stage ;
- assister à une évaluation des fonctions cognitives en ergothérapie.

4. ENCADREMENT

Ces rencontres devraient principalement permettre de faire cheminer le stagiaire dans son raisonnement clinique et son analyse des situations vécues en stage. Celles-ci peuvent porter sur l'évolution des apprentissages ou sur l'orientation des services aux clients. Il pourrait s'agir de répondre à des questions, de réviser les dossiers des clients, de discuter de la qualité des actes thérapeutiques, de clarifier des questionnements ou réflexions inscrits dans le journal réflexif, etc.

4.1 Mode de fonctionnement relié à la supervision

Le stagiaire doit savoir quand, comment et pourquoi il est observé directement et indirectement pendant qu'il effectue des tâches.

Exemples

- Au début du stage 1, le stagiaire assistera à une évaluation faite par le moniteur qui lui démontrera ce qu'on attendra éventuellement de lui avec la clientèle traitée.
- Au stage 3, le moniteur sera présent lors de toute nouvelle évaluation pour favoriser la rétroaction.

4.2 Journal réflexif

Le moniteur détermine les modalités de gestion du journal réflexif dans son milieu: le moment de sa rédaction quotidienne, le moment de sa remise au moniteur et celui de sa remise au stagiaire et le suivi. Le programme d'enseignement clinique suggère qu'une période de 15 minutes soit prévue dans l'horaire quotidiennement pour compléter le journal réflexif.

Exemple

- Une période de 15 minutes est allouée à la fin de chaque journée pour remplir le journal réflexif. Celui-ci doit être remis sur le bureau du moniteur clinique à la fin de chaque journée.

4.3 Rencontre entre les deux parties et horaire des rencontres

Le moniteur doit planifier et animer des rencontres régulières individuelles avec les stagiaires. S'il supervise plus de un (1) étudiant, il doit également planifier des rencontres de groupes. Ces rencontres servent à faire le point sur les apprentissages des stagiaires.

Il est fortement suggéré de prévoir à l'horaire les périodes de rencontres individuelles et de groupe entre le moniteur et le stagiaire. Le fait de déterminer des périodes fixes dans l'horaire assure une plus grande régularité de ces rencontres.

Le fait de préciser la durée de ces rencontres permet une meilleure planification des autres activités.

5. ÉVALUATION

Les compétences sont évaluées en utilisant une échelle de cotation avec points d'ancrage. On y indique le niveau de rendement du stagiaire depuis le niveau "débutant" jusqu'au "niveau d'entrée à la pratique".

L'évaluation continue (formative) permet de faire le bilan régulier des apprentissages. Cette évaluation se poursuit tout au long du stage. Elle est transmise verbalement et par écrit à la mi-stage et à la fin stage.

L'évaluation finale (sommativ) trace le portrait du stagiaire pendant les 8 derniers jours du stage 1 ou pendant les 10 derniers jours des autres stages et en détermine la réussite ou l'échec en fonction des niveaux de rendement démontré.

5.1 Préparation requise

Le stagiaire doit compléter par écrit son autoévaluation à la mi-stage ainsi qu'à la fin stage. Il doit évaluer son niveau de rendement par rapport à chaque compétence et le justifier à l'aide d'exemples.

De son côté, le moniteur prépare l'évaluation du rendement du stagiaire et justifie le tout à l'aide d'exemples. Il doit remettre à l'étudiant une copie de l'évaluation à la mi-stage et à la fin du stage.

Au cours de la rencontre, le moniteur et le stagiaire discutent de ces évaluations. Ils identifient les points forts et les points à améliorer. Le stagiaire doit suggérer des moyens pour améliorer son rendement. Les activités d'apprentissage peuvent être modifiées ou de nouvelles stratégies d'enseignement proposées. Ceci peut nécessiter des modifications au contrat d'apprentissage.

5.2 Horaire

Dès le début du stage, il faut prévoir à l'horaire la date et l'heure des rencontres pour les évaluations mi-stage et fin de stage. Une telle planification permet au stagiaire et au moniteur de se préparer à l'avance et d'être entièrement disponibles au moment prévu.

Le contrat d'apprentissage doit être revu à la mi-stage et à la fin stage. Des modifications peuvent être apportées aux objectifs pour maximiser le niveau de rendement de l'étudiant.

Chaque partie doit signer le contrat, ce qui témoigne du sérieux de son implication.

Portrait d'apprentissage (annexe 1)

Comme il existe plusieurs types d'apprentissage, certaines méthodes pédagogiques conviennent mieux à certains besoins et styles d'apprentissage. Il est donc avantageux pour le moniteur clinique de connaître le style d'apprentissage de l'étudiant pour s'assurer que les stratégies mises en place par celui-ci s'avèrent efficaces.

Les réponses de l'étudiant au questionnaire de l'annexe du contrat d'apprentissage permettront au moniteur de compléter adéquatement le contrat d'apprentissage et d'orienter de façon appropriée le stage clinique.

Modification des comportements visés par le stagiaire (annexe 2)

Lors de l'évaluation mi-stage, il s'avère parfois nécessaire de modifier les comportements du stagiaire si celui-ci est très loin du rendement attendu pour le niveau de stage ou si le milieu clinique ne permet pas à l'étudiant d'atteindre ses comportements visés au départ. Le stagiaire doit donc formuler de nouveaux comportements et énumérer les stratégies qui seront utilisées pour permettre l'atteinte de ces comportements de concert avec le moniteur clinique.